



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La FCO (fièvre catarrhale ovine) et la MHE (maladie hémorragique épizootique)

CROPSAV Occitanie
Lundi 30 juin 2025



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CROPSAV
OCCITANIE

Programme

- Situation sanitaire et mesures sanitaires mises en place – *DRAAF - SRAL*
- Aides financières – *DRAAF – SRAL et SRAA*
- Panorama des études et recherches réalisées, en cours et prévues - *ENVV*
- Présentation du projet de document de communication sur la vaccination FCO – *FRGDS et GTV*
- Rôle des vétérinaires et du GTV – *GTV*
- Rôle des GDS et de la FRGDS – *GDS et FRGD*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FCO et MHE

Situation sanitaire

Mesures sanitaires

CROPSAV Occitanie – Lundi 30 juin 2025

DRAAF – SRAL Valérie Vogler

Rappel sur les maladies

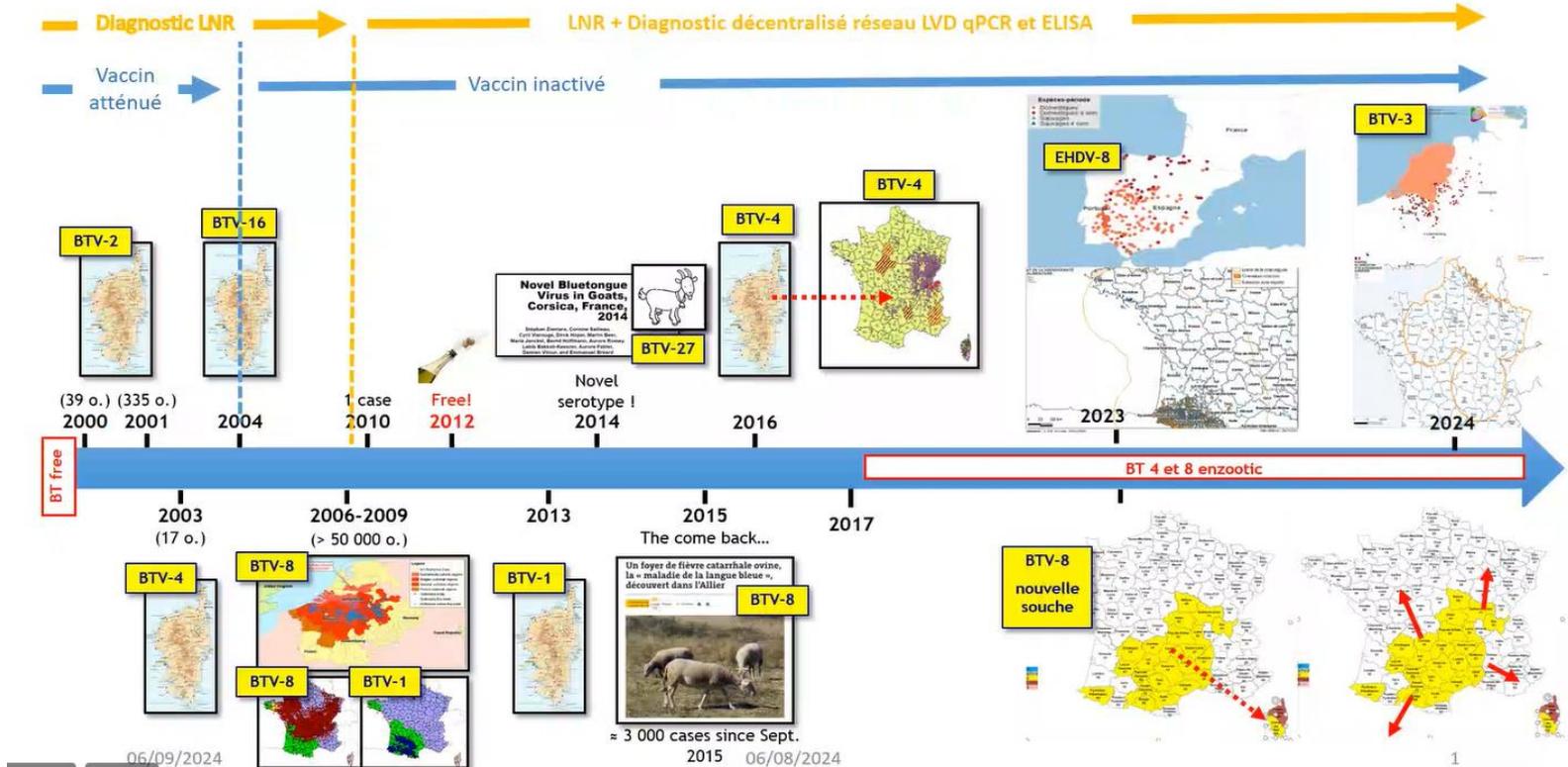
- **Maladies infectieuses virales**
- Transmission **vectorielle** par moucheron (Culicoïdes)
- Spécifiques aux ruminants, **non transmissible à l'homme**
- **Saisonniers** selon le cycle des vecteurs (de début de l'été jusqu'en décembre, selon les régions)
- Signes cliniques similaires : atteinte fébrile de l'état général associée à une inflammation des muqueuses, notamment stomatite (« bluetongue »), des boiteries, raideurs musculaires, avec parfois une mortalité élevée
- Affectent principalement, pour la FCO, les ovins, mais variable selon les sérotypes et pour la MHE, les bovins
- **Manifestations cliniques variables selon les sérotypes** (MHE - EHDV : 8 sérotypes – FCO - BTV : 24 sérotypes)



Rappel sur les maladies

FCO : depuis un quart de siècle en France

Orbivirus en France : un quart de siècle



Anses Emmanuel Bréard – 06/09/2024

Rappel sur les maladies

MHE : depuis 2022 en Europe et 2023 en France

Détection en Europe en octobre 2022 en Sardaigne, puis Sicile, puis Espagne (même virus que celui détecté en Tunisie en 2021 (sérotype 8))

Le 21/09/2023 - 3 foyers en France

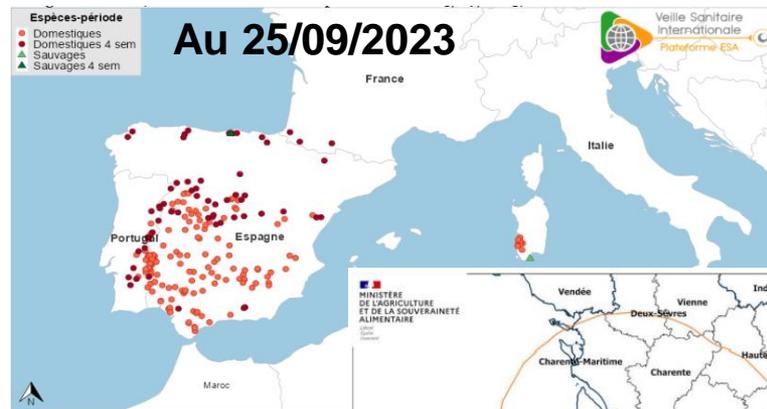
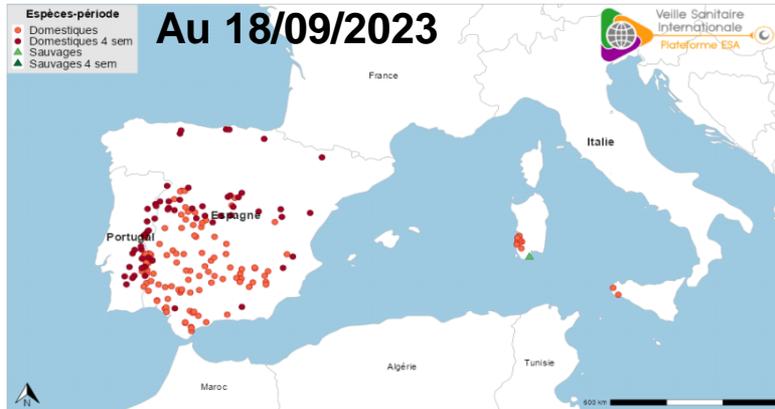
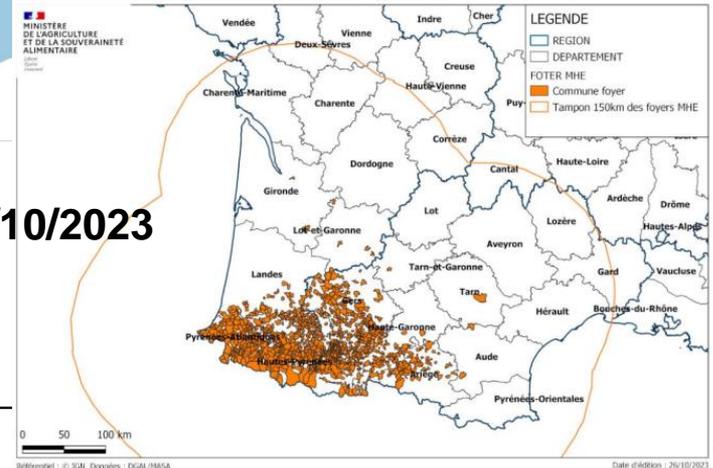


Figure 1. Localisation des foyers de maladie hémorragique épizootique (EHD) détectés depuis le 25/10/2022 (date de détection du premier foyer en Italie) et sur les quatre dernières semaines (incidence mensuelle) (source : Commission Européenne ADIS le 18/09/2023).

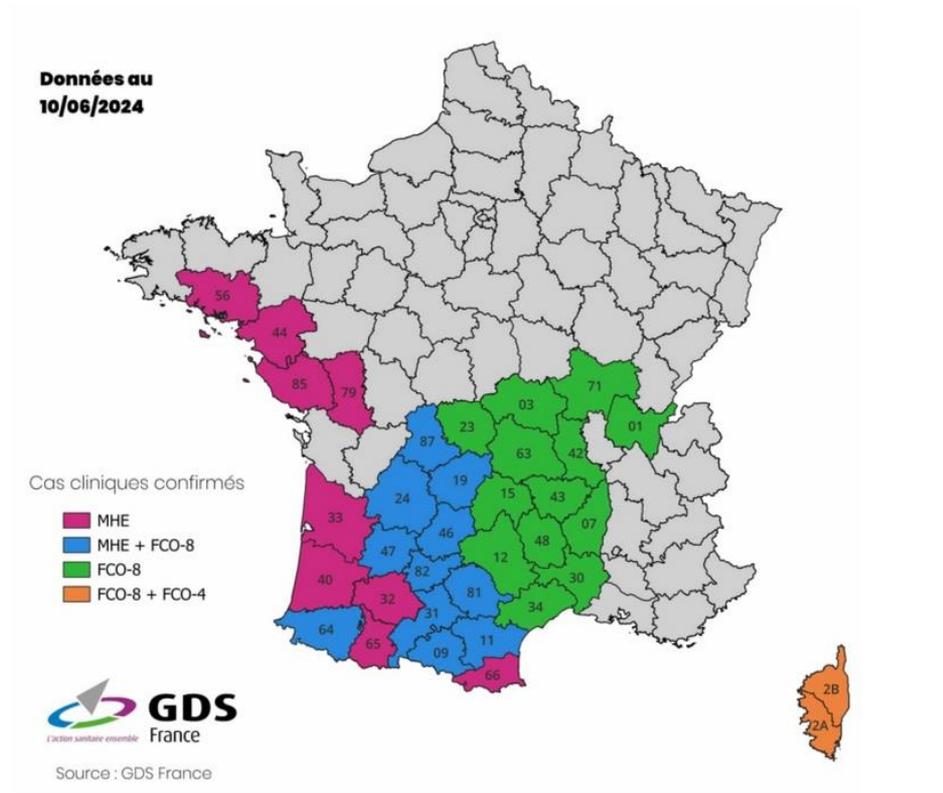
Au 26/10/2023



Situation sanitaire

Saison 2023-2024

Nouvelle souche France-2023 de FCO 8
Au 10/06/2024
Environ 1 000 foyers



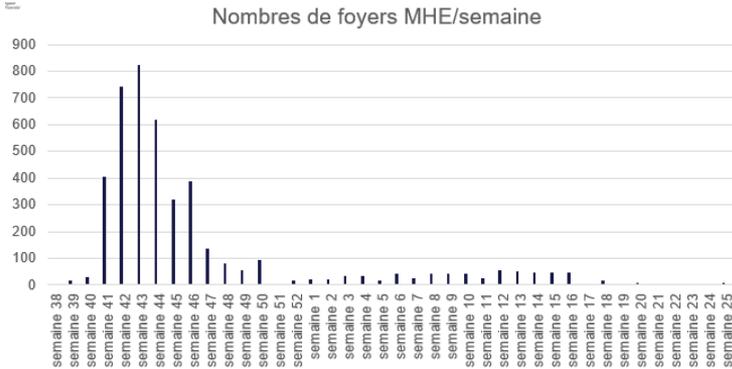
Situation sanitaire

Saison 2023-2024

MHE au 14/06/2024 (depuis le 19/09/2023)

4 319 foyers - Plus d'évolution du zonage depuis le 14/12/2023

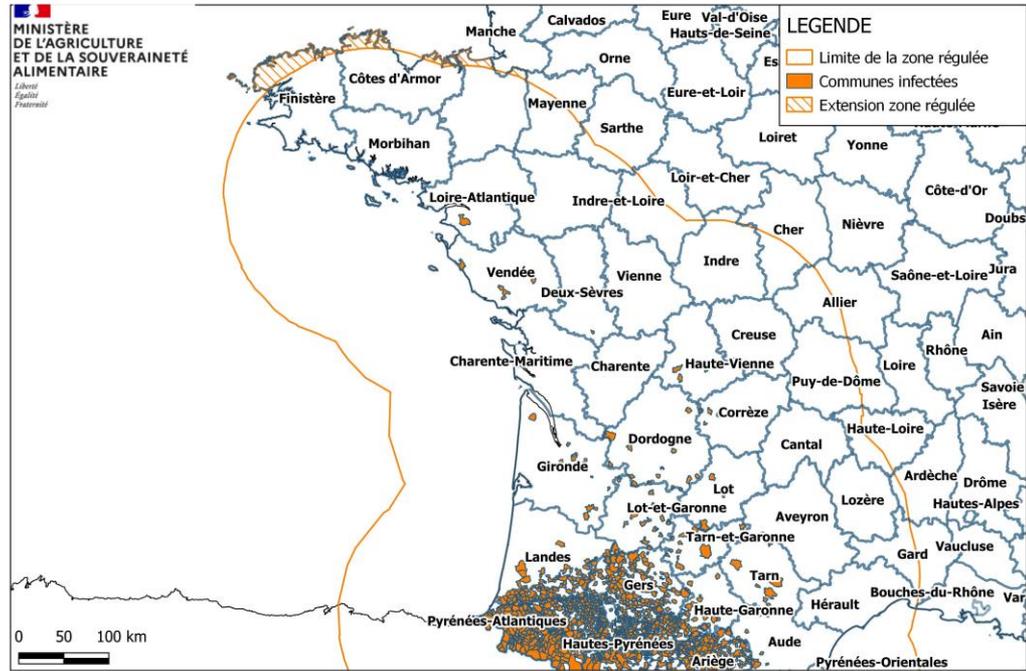
Nombres de foyers MHE/semaine



OCCITANIE	Nbre de foyers
9	299
11	23
12	
30	
31	450
32	415
34	
46	5
48	
65	773
66	2
81	11
82	12
Occitanie	1990

Occitanie : 1 990 foyers, soit 46% des foyers
9 départements sur 13 concernés

MALADIE HEMORRAGIQUE EPIZOOTIQUE (MHE) : Foyers en France



Situation sanitaire

Saison 2024-2025 – FCO 3

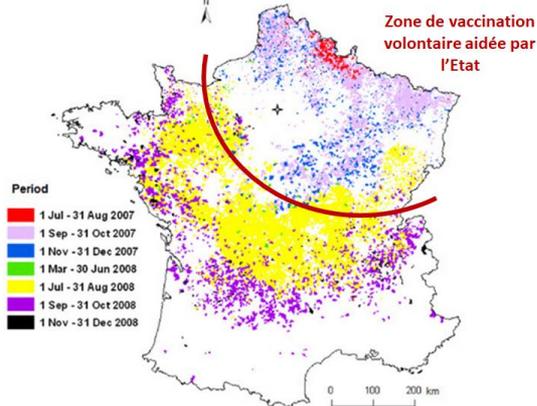
1^{er} foyer de FCO 3 en France le
05/08/2024

Avec une progression rapide

Devançant les prévisions basées
sur l'épisode FCO8 2007-2008 et la
stratégie préventive vaccinale

Progression plus rapide que les
références historiques

Marché en urgence impérieuse de vaccin FCO 3
dès juillet 2024, avec livraison dès le 05/08



FIEVRE CATARRHALE OVINE (BTV3) : ZONE REGULEE

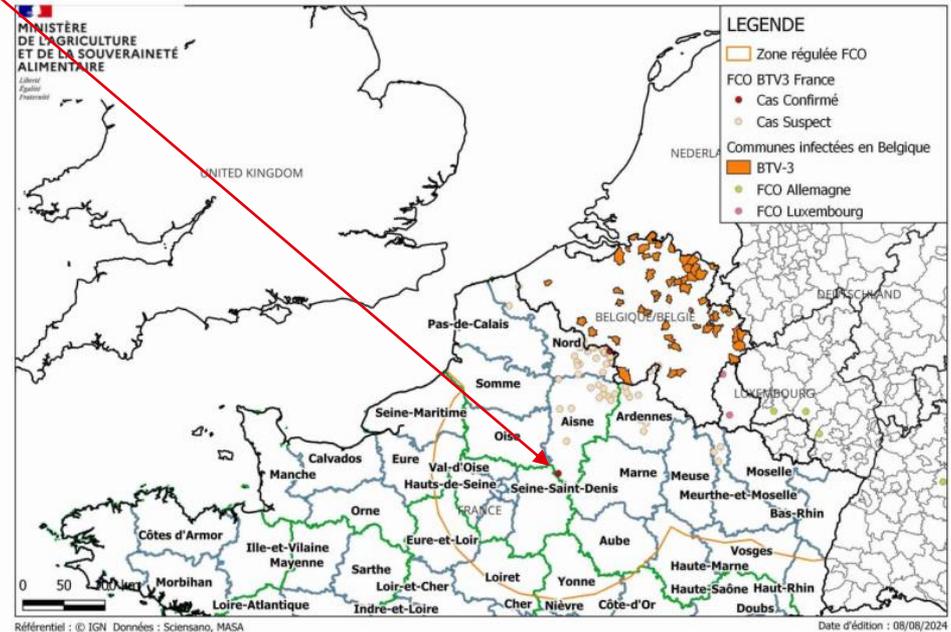


Figure 1. Localisation au 08/08/2024 des foyers de FCO suspects et confirmés uniquement de sérotype 3 en France détectés depuis le 01/06/2024 (source : [DGAL le 09/08/2024](#)).

13,7 millions de doses, 37,7 millions d'euros

Extension progressive de la zone vaccinale FCO 3 :

- le 12 août, mise en place de la zone de vaccination sur six régions au Nord
- le 30 août, extension de la zone vaccination
- le 20 septembre, extension de la zone à la région Bretagne
- le 3 octobre, extension à toute la France pour les ovins, avec une zone bovins et ovins et une zone Sud uniquement ovins
- le 10 novembre, extension à toute la France métropolitaine pour les ovins et les bovins

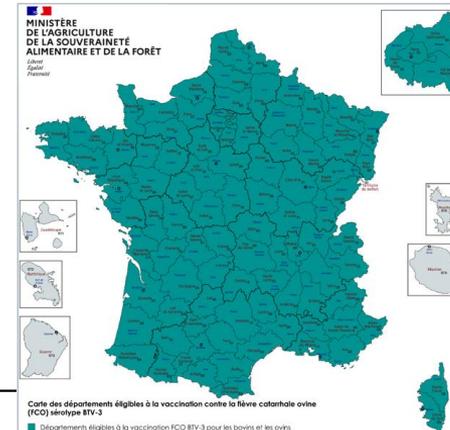
Livraison de vaccins FCO 3 dans les cabinets vétérinaires ayant une adresse d'exercice en Occitanie (extraction CalypsoVet 10/04/205) :

- 1 085 088 doses de vaccins commandées pour des ovins
- 561 278 doses de vaccins commandées pour des bovins
- Soit 1,7 millions de doses (**14% du stock national**)

Au 30/08/2024

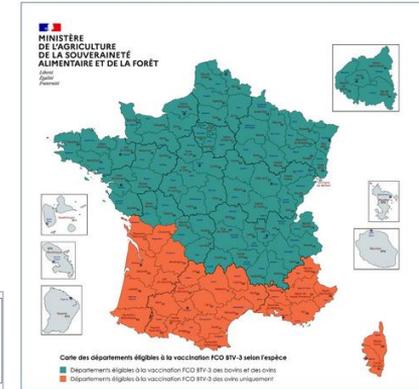


Au 10/10/2024



Au 03/10/2024

Zone vaccinale au 10 octobre 2024

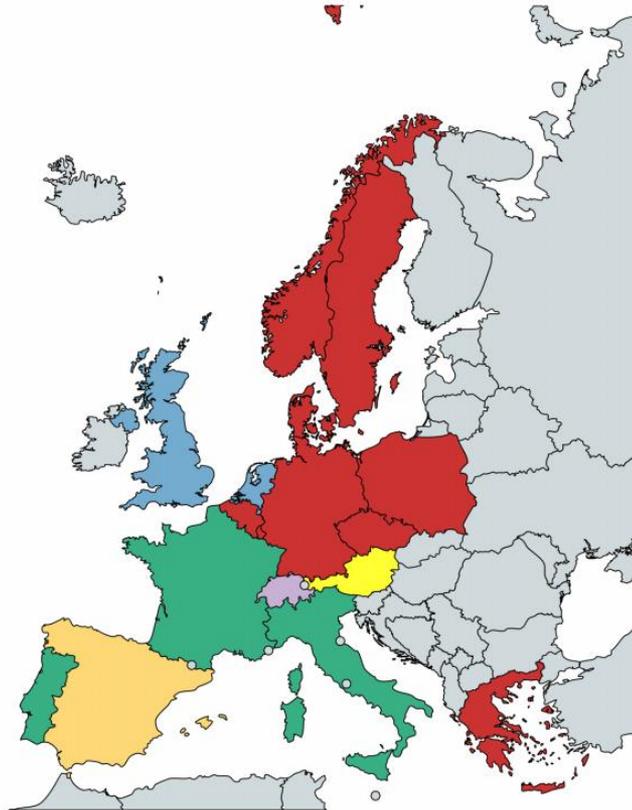


Situation sanitaire

Saison 2024-2025 – FCO en Europe

FCO saison vectorielle 2024-2025

- FCO BTV 3
- FCO BTV 3 et BTV 12
- FCO BTV 3, BTV4 et BTV 8
- FCO BTV 3 et BTV 8
- FCO BTV 1, BTV 3, BTV 4 et BTV 8
- FCO BTV 3 et FCO BTV 4



5 sérotypes actuellement
dans l'UE

Situation sanitaire

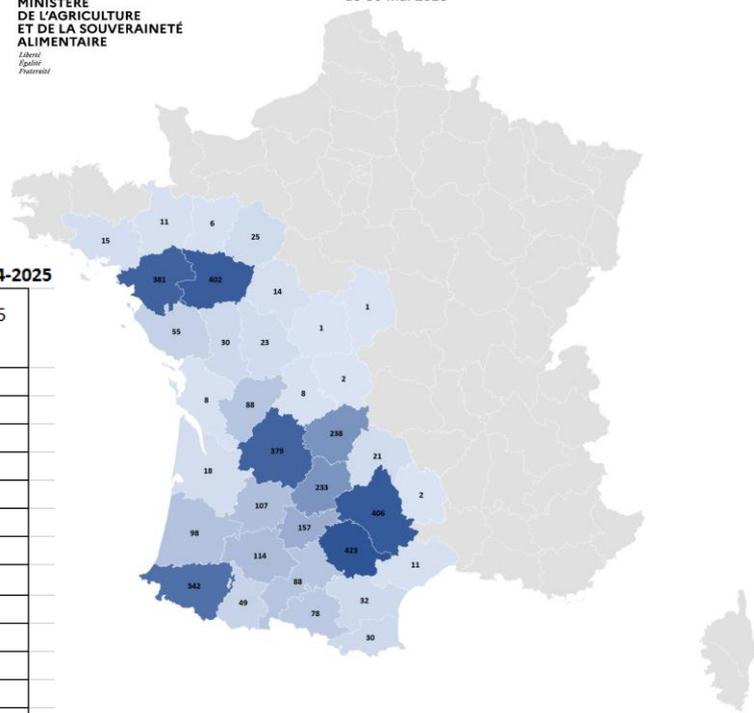
Saison 2024-2025 – MHE

**3 896 foyers pour la saison 2024-2025 (du
01/06/2024 au 30/05/2025)**

Plus d'évolution de la zone depuis le décembre 2024

Occitanie : 1 622 foyers
Soit 40% des foyers

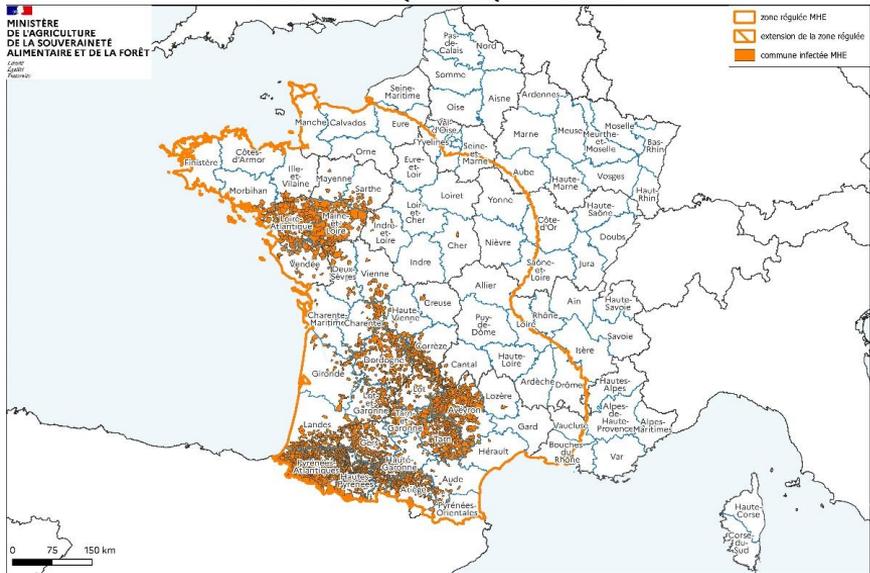
Nombre de foyers MHE déclarés par département
au 30 mai 2025



Foyers MHE Occitanie en 2024-2025

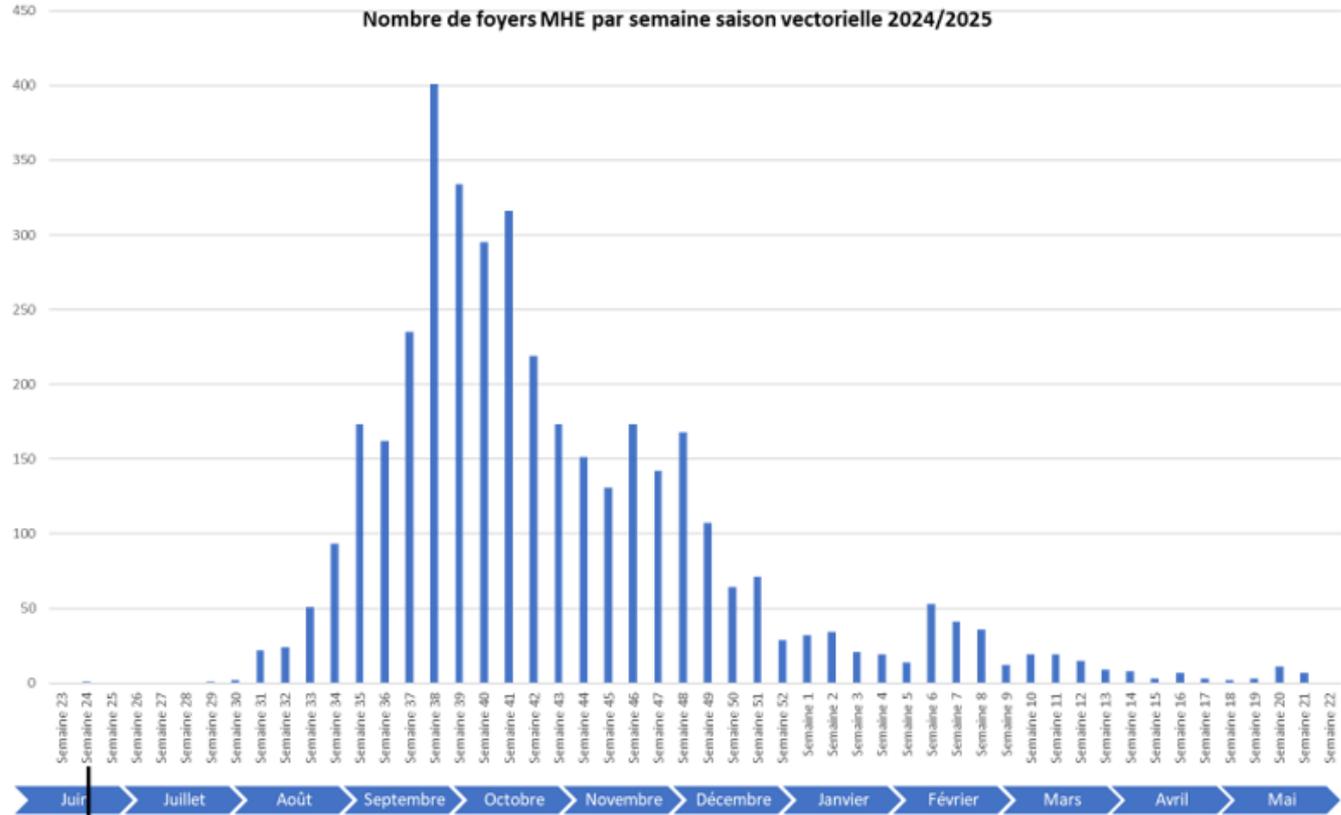
dép.	30/05/2025 (sem 22)
9	78
11	32
12	405
30	0
31	88
32	114
34	11
46	233
48	2
65	49
66	30
81	423
82	157
Occitanie	1 622

MALADIE HÉMORRAGIQUE ÉPIZOOTIQUE : ZONE RÉGULÉE



Situation sanitaire

Saison 2024-2025 – MHE



Premier foyer MHE

Situation sanitaire

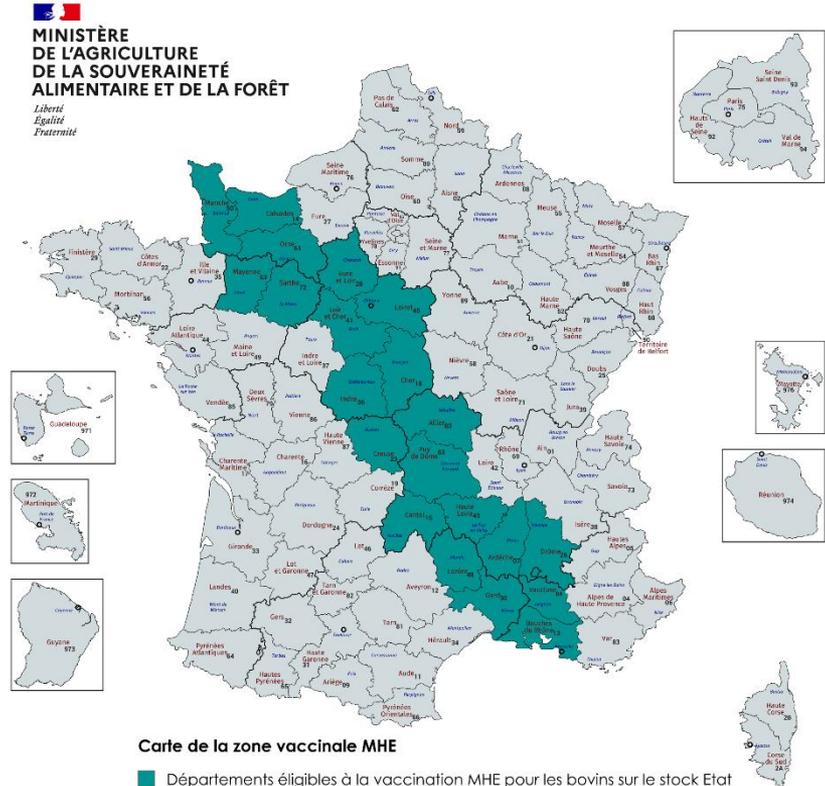
Saison 2024-2025 – MHE– Utilisation du stock Etat de vaccins

2 millions de doses, 9 millions d'euros

Extension de la zone vaccinale MHE:

- le 10 octobre, extension au Cher
- Le 13 décembre, extension à l'ensemble des départements du bandeau (précédemment liste de communes)

2 départements d'Occitanie concernés (30 et 48)



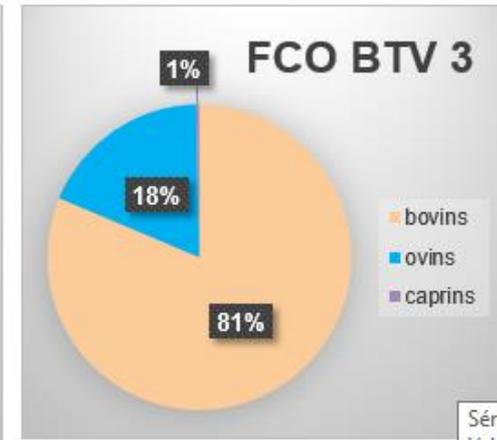
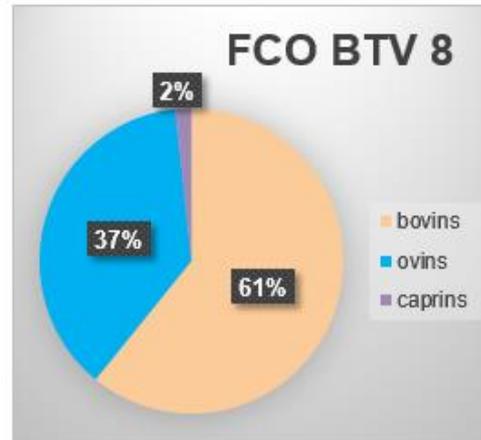
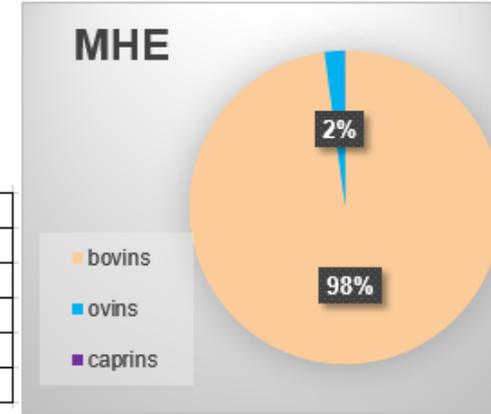
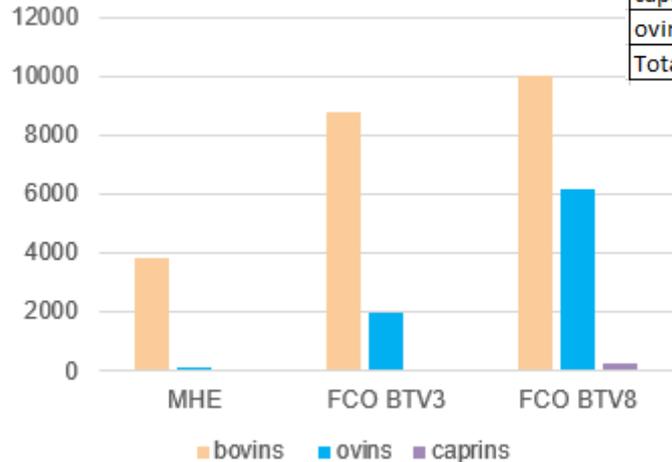
Situation sanitaire

Saison 2024-2025

Bilan par espèce (du 01/06/2024 au 30/05/2025)

	MHE	FCO BTV3	FCO BTV8
Nombre foyers	3896	10745	17004
Bovins	3795	8803	10038
Ovins	81	1984	6170
Caprins	2	38	280

OCCITANIE				
	FCO 8	%FCO 8	MHE	% MHE
bovins	1466	44,4%	1594	98,3%
caprin	66	2,0%	0	0,0%
ovins	1768	53,6%	28	1,7%
Total général	3300	100,0%	1622	100,0%



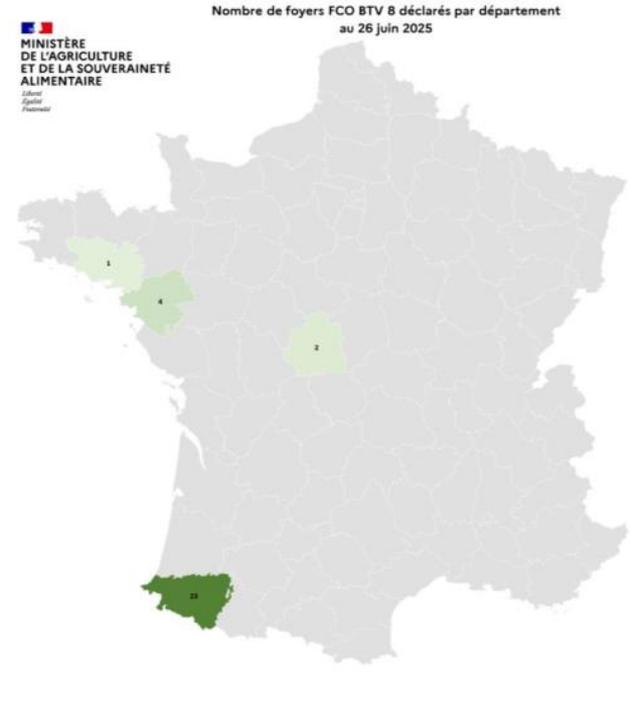
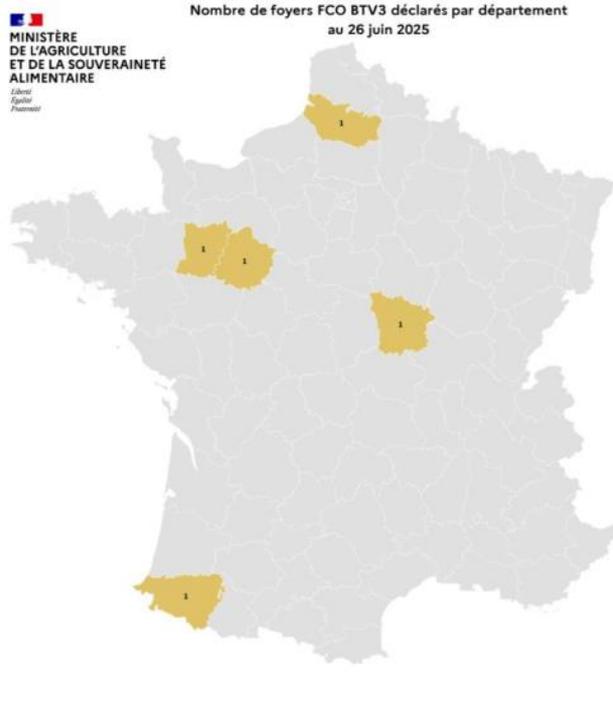
Situation sanitaire

Saison 2025-2026 – FCO

Depuis le 01/06/2025

FCO 3 : 5 foyers (du 01 au 26/06/2025)

FCO 8 : 30 foyers (du 01 au 26/06/2025)



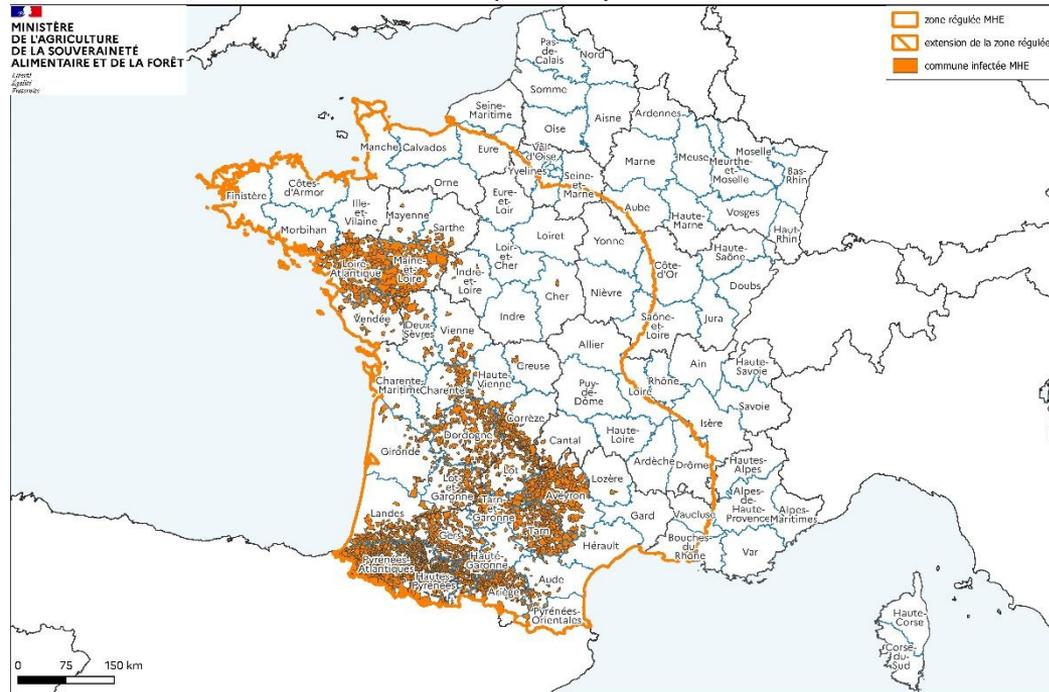
Situation sanitaire

Saison 2025-2026 – MHE

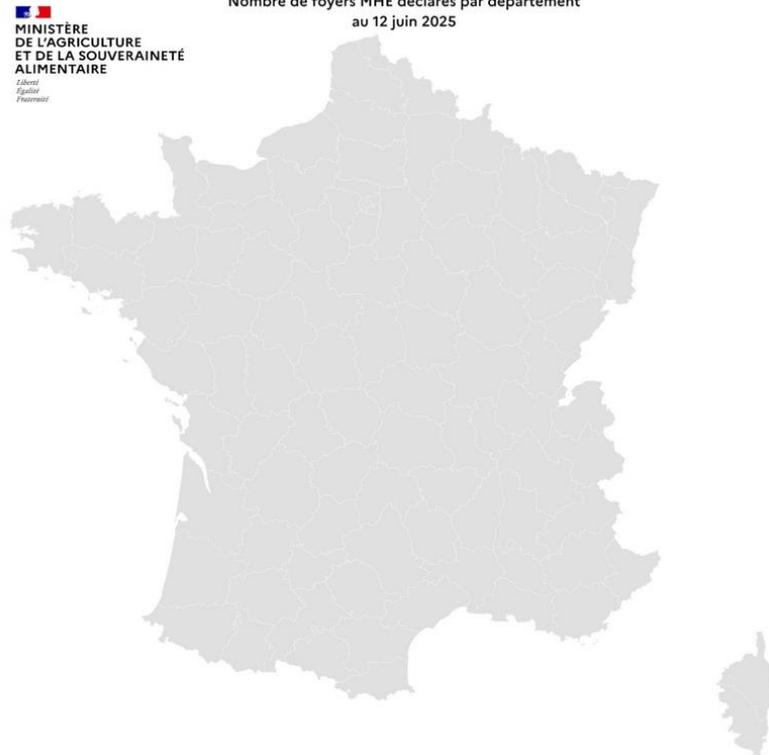
Depuis le 01/06/2025

MHE : 0 foyer (du 01 au 26/06/2025)

MALADIE HEMORRAGIQUE ÉPIZOOTIQUE : ZONE RÉGULÉE



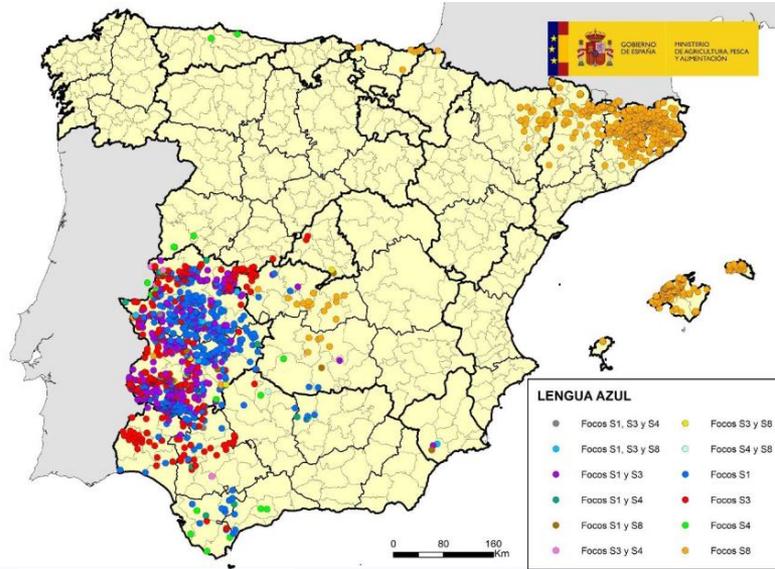
Nombre de foyers MHE déclarés par département au 12 juin 2025



Situation sanitaire

Saison 2025-2026 – Risque FCO 1 depuis l'Espagne

Pas encore de reprise d'activité vectorielle,
avec de nouveau foyer, signalée
(information de la semaine 23/06)

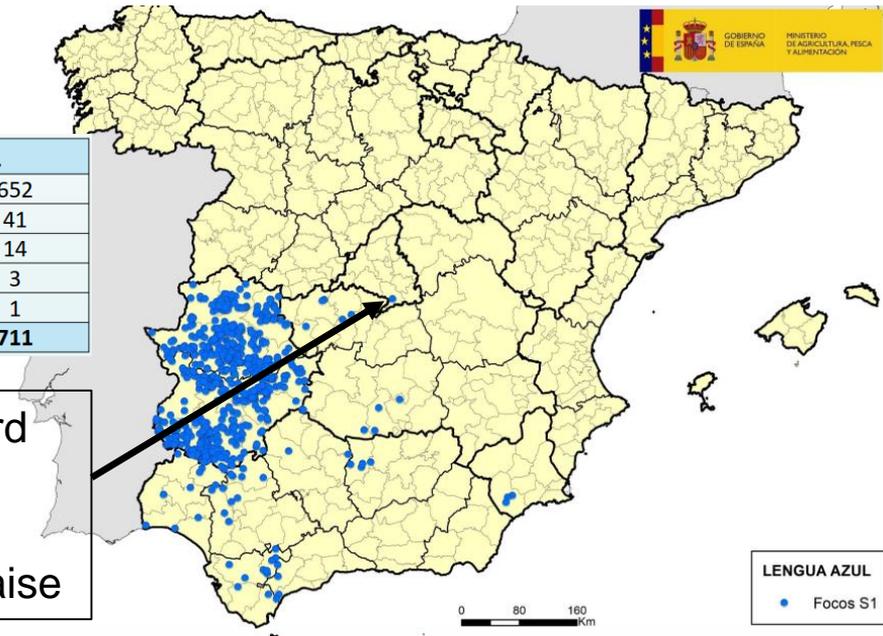


Focos totales	
S1	711
S3	649
S4	40
S8	734

Le foyer BTV1 le plus au nord
au 25 mars 2025
Province de Madrid, environ
400 km de la frontière française

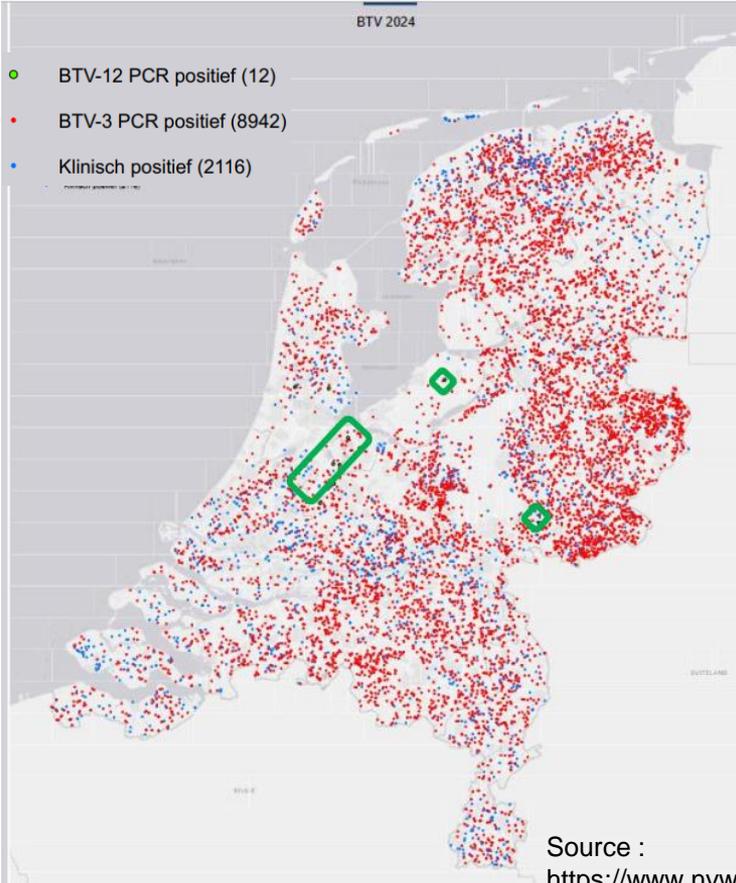
Focos S1	
Extremadura	652
Andalucía	41
CLM	14
Murcia	3
Madrid	1
Total	711

Saison 2024-2025 – FCO 1



Situation sanitaire

Saison 2025-2026 – Risque FCO 12 depuis le Nord de l'Europe



FCO BTV12 présente dans le nord de l'Europe saison 2024-2025

- 12 foyers aux **Pays-Bas**
- 1 foyer en **Angleterre** dans le Kent

Pas d'autres foyers signalés



Source :

<https://www.nvwa.nl/onderwerpen/blauwtong/documenten/dier/dierziekten/blauwtong/publicaties/blauwtong-positief-2024>

La MHE et la FCO – Mesures réglementaires

Rappel :

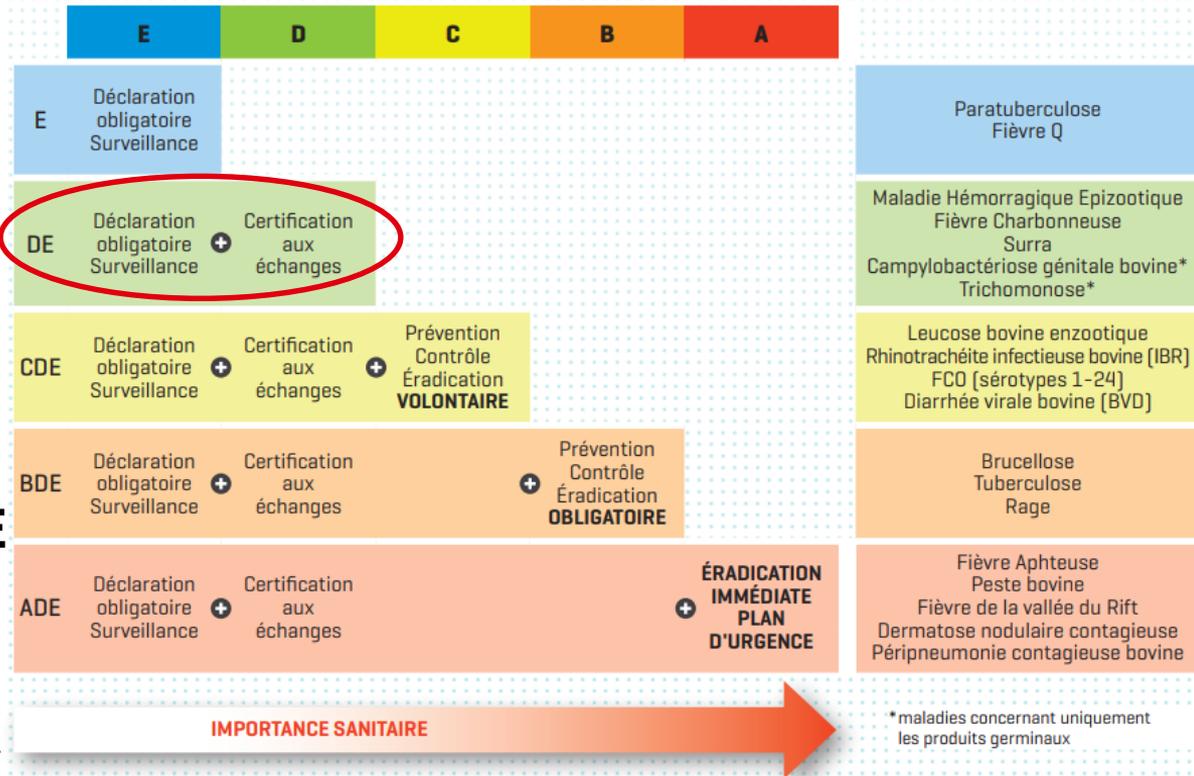
Classification des maladies de la LSA (loi santé animale) détermine l'implication des parties prenantes sanitaires

FCO : maladie CDE sans programme d'éradication pour la France

Prochainement maladie DE

MHE : maladie DE

Des mesures proportionnées au danger économique ou sanitaire représenté par la maladie [exemple des bovins]



AM du 04/07/2024 technique, modifié dernièrement le 12/02/2025 – IT 2025-308 du 16/05/2025

AM 09/08/2024 financier

- **Sérotypes enzootiques** : France métropolitaine en **zone d'enzootie FCO 3, 8 et 4** :
 - **pas de mesure particulière en France**
 - restrictions éventuelles aux échanges et exports
 - prévention vaccinale disponible, dont pour la saison 2025-2026 un stock Etat pour la FCO 8
- **Sérotypes exotiques** :
 - Mise en place d'une **zone régulée**, 150 km autour des établissements infectés
 - **Restrictions aux mouvement hors de la ZR** (soit insecticides 14 jours et PCR, soit vaccin prévenant la virémie administré par un vétérinaire), avec des dérogations
- Possibilité de vaccination obligatoire contre un sérotype exotique
- **Prise en charge par l'Etat de la surveillance évènementielle** (visite vétérinaire en cas de suspicion sur des signes cliniques et analyses de laboratoire), selon certaines conditions

FCO – Mesures réglementaires

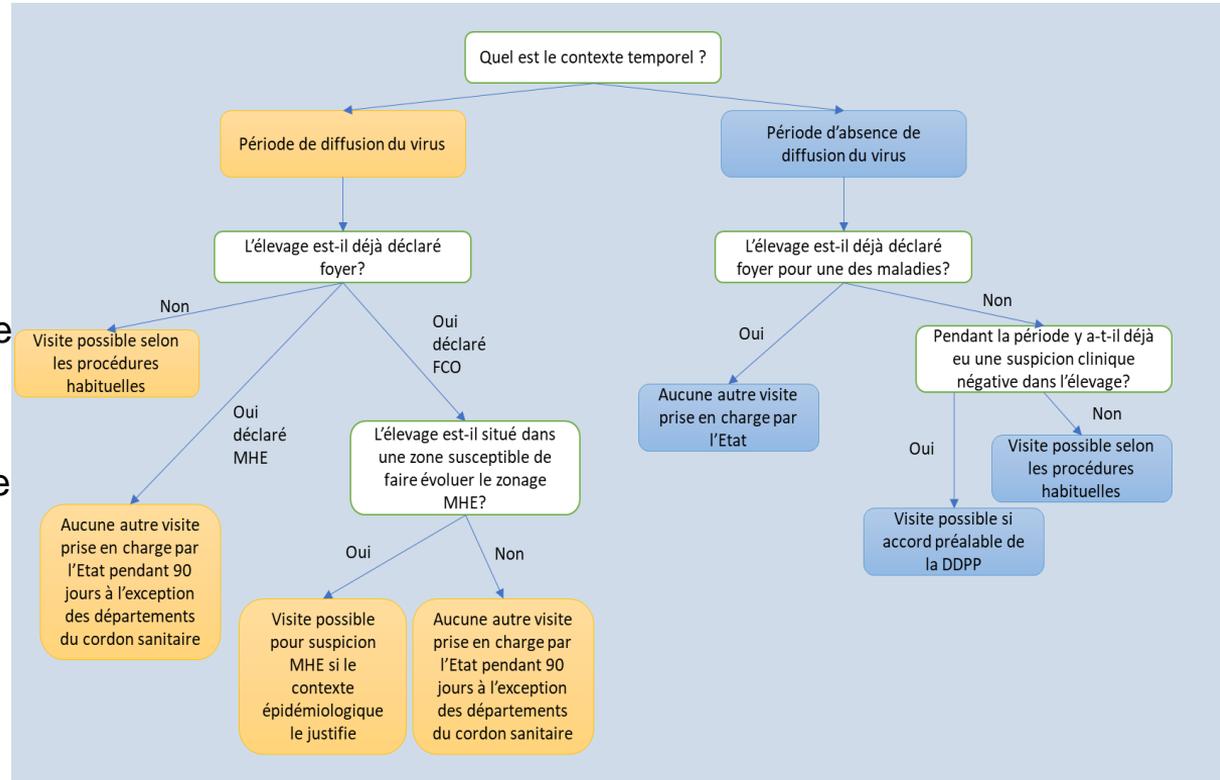
Evolution de la surveillance événementielle en 2025

Comme en 2024 :

- Au moins 2 symptômes d'une liste définie, concomitants observés le même jour
- Maximum de 3 animaux prélevés pour une espèce

Evolutions en 2025 dans un objectif de rationaliser la prise en charge par l'Etat :

- **Définition de 2 périodes** : période de diffusion du virus du 01/06 au 15/12 et période d'absence de diffusion du 16/12 au 31/05
- En période de diffusion, **délai de 90 jours** entre 2 visites de suspicion **sauf cordon FCO 1 Sud-Ouest**

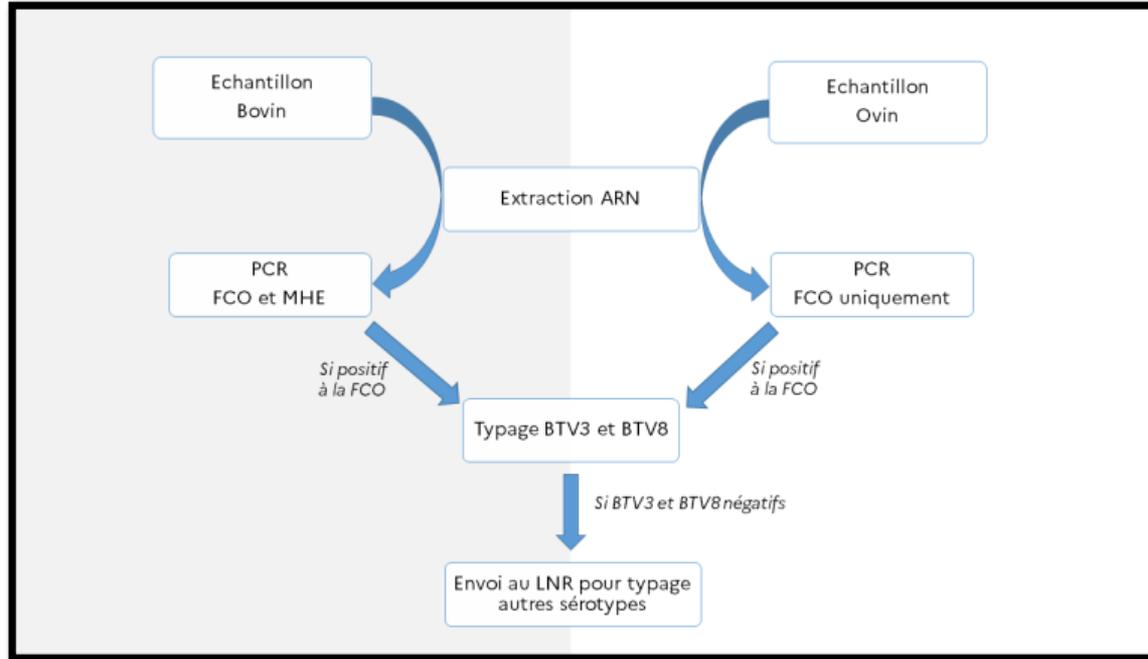


FCO – Mesures réglementaires

Surveillance événementielle en 2025

Aide à la priorisation des analyses (France continentale)

Sauf demande spécifique du vétérinaire sur la base de l'examen clinique et selon contexte épidémiologique local



BTV3 et BTV8
négatifs
= Ct<35

*(Ct : cycle
d'amplification
de la PCR,
inversement
proportionnelle à
la charge virale)*

Pour les analyses à la demande des professionnels (mouvements ...), précision « demande privée », si résultat positif, pas de sérotypage sauf demande et prise en charge par l'éleveur ou opérateur

FCO – Mesures sur la vaccination

Choix d'intervention de l'Etat sur la vaccination 2025

Contexte

Situation sanitaire

- FCO 3 et FCO 8 enzootiques sur le territoire
- FCO 12 présente dans le nord de l'Europe, peu évolutive à ce stade
- FCO 1 présent en Espagne

Autres critères

- Disponibilité des vaccins FCO 3 et MHE sur le marché privé en 2025, selon les informations des laboratoires de production
- Tension sur le marché pour les vaccins contre la FCO 8, obérant la possibilité de vaccination préventive à l'initiative des éleveurs et opérateurs
- Pas de vaccin contre FCO 12, vaccin contre FCO 1 disponible et ayant fait ses preuves

FCO – Mesures sur la vaccination

Choix d'intervention de l'Etat sur la vaccination 2025

Décisions

- Nécessité de se préparer à la potentielle remontée du sérotype 1 d'Espagne en réalisant un **cordon sanitaire** protégeant le territoire hexagonal
=> **commande par l'Etat de doses vaccinales FCO 1 pour protéger les bovins et les ovins du Sud-Ouest, exposés en 1^{ère} ligne**
 - Nécessité d'envoyer un signal aux laboratoires fabricant des vaccins pour stimuler la production de vaccins FCO 8 et réserver des doses vaccinales pour la France, avec un ciblage sur la **filière ovine** particulièrement touché par ce sérotype, tout en protégeant indirectement tous les élevages de ruminants, en réduisant la circulation virale
=> **commande exceptionnellement par l'Etat de doses vaccinales FCO 8 pour protéger les ovins de la France métropolitaine**
- => Marché public comportant 2 lots (publication le 04/04/2025, attribution en juin)**
- => vaccins FCO 1 : 1,7 millions de doses – 4,4 millions d'euros**
 - => vaccins FCO 8 : 7 millions de doses – 17,5 millions d'euros**

FCO – Mesures sur la vaccination

Choix d'intervention de l'Etat sur la vaccination 2025

Décisions

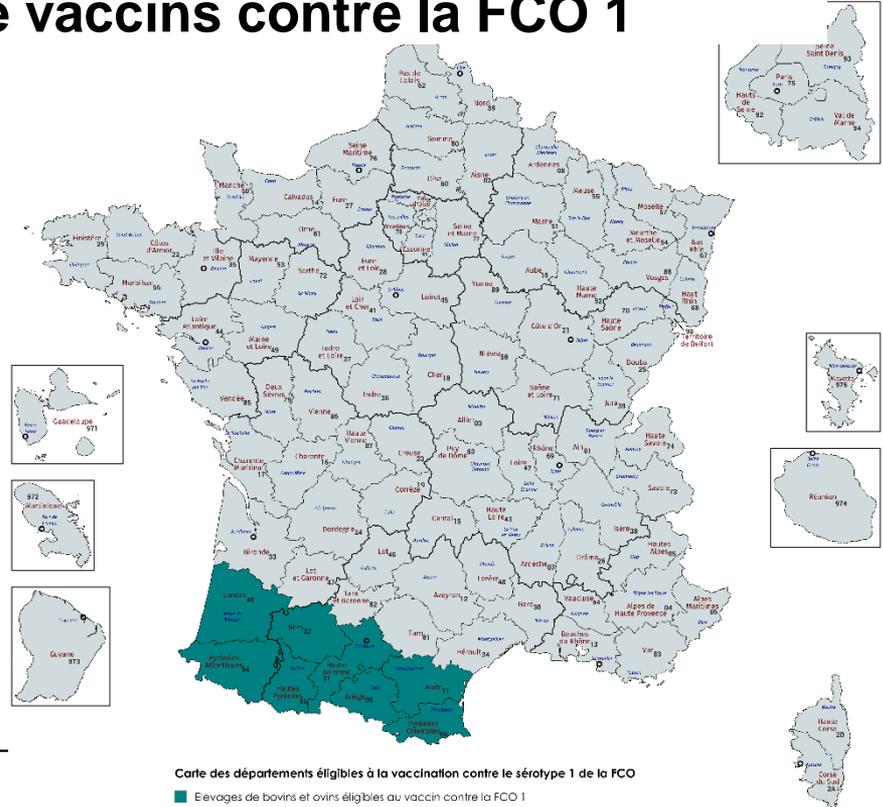
Elevages éligibles aux doses de vaccins contre la FCO 1

Elevages de bovins et d'ovins

8 départements :

Nouvelle-Aquitaine (2 départements) :
Landes(40), Pyrénées Atlantiques (64)

Occitanie (6 départements) : Ariège
(09), Aude (11), Haute-Garonne (31),
Gers (32), Hautes-Pyrénées (65),
Pyrénées Orientales (66)



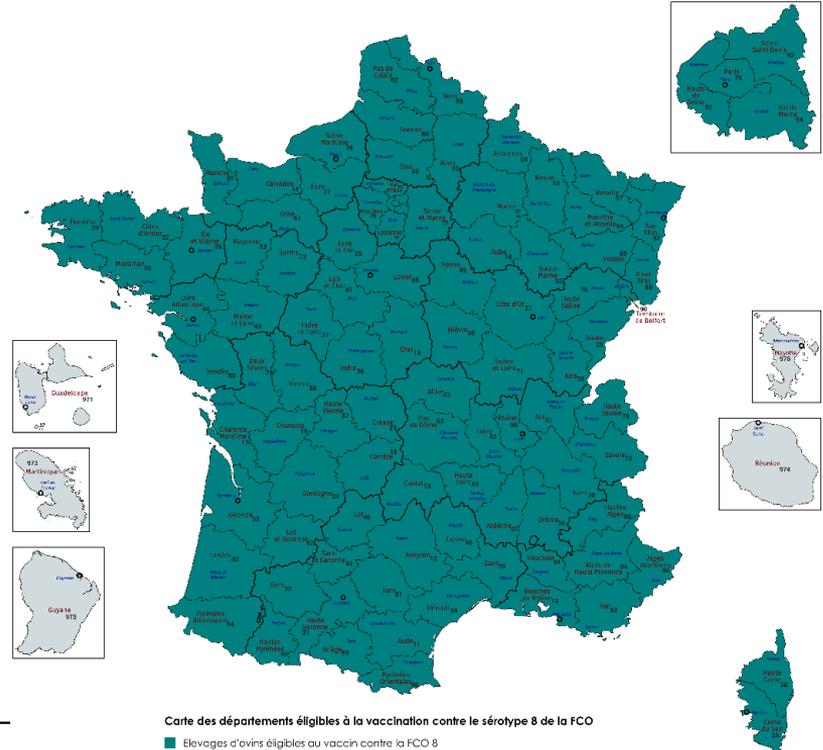
FCO – Mesures sur la vaccination

Choix d'intervention de l'Etat sur la vaccination 2025 Décisions

Elevages éligibles aux doses de vaccins contre la FCO 8

Elevages ovins

Ensemble des départements de France
continentale



FCO – Mesures sur la vaccination

Mise en œuvre des vaccinations avec les « stocks Etat »

IT DGAL/SDSBEA/2025-308 du 16/05/2025 – FCO

- **Vaccination volontaire**
- Mise à disposition des vaccins auprès des vétérinaires, prise en charge par l'Etat, avec rémunération forfaitaire du vétérinaire par l'Etat pour
 - la commande et le stockage,
 - l'information des éleveurs sur la maladie et la bonne utilisation des vaccins,
 - la prescription du vaccin,
 - la délivrance du vaccin et le suivi de la pharmacovigilance
 - la traçabilité de ces opérations, notamment sur les outils numériques
- **Précommande auprès de son vétérinaire sanitaire**, désigné par l'éleveur
- Possibilité de réalisation des injections par l'éleveur - *Pas de prise en charge par l'Etat, pour l'administration du vaccin*

FCO – Mesures sur la vaccination

Résultat du marché public sur les vaccins

Lots	Laboratoire lauréat	Calendrier de livraison	Flaconnage
FCO 1 : 1 million d'ovins et 700.000 bovins du cordon sanitaire	<u>Melchior (Bluevac 1, AMM) :</u> 1 injection de 2 mL pour les ovins, 2 injections de 4 mL pour les bovins entre 3 et 4 semaines d'intervalle	1 699 858 doses : ½ des doses mi-juillet ½ des doses mi-août	35% des doses en flacon de 100mL et 65% des doses en flacon de 252 mL
FCO 8 : 7 millions d'ovins de France métropolitaine	<u>Melchior (Bluevac 8, AMM) :</u> 2 injections de 2 mL pour les ovins entre 3 semaines d'intervalle	7 millions de doses : ¼ des doses à chaque fin de mois de juin à septembre (1 750 000 doses par mois)	15% des doses en flacon de 100mL et 85% des doses en flacon de 252 mL

Flaconnage	Doses eq bovin	Doses eq ovin
100 mL	25	50
252 mL	63	126

FCO – Mesures sur la vaccination

Calendrier des livraisons des vaccins

Maladie	Mi juillet	Mi août
FCO-1	12 000 flacons de 100 mL (300 000 doses eq bovins)	12 000 flacons de 100 mL (300 000 doses eq bovins)
	8 729 flacons de 252 mL (549 927 doses eq bovins)	8 730 flacons de 252 mL (549 990 doses eq bovins)
Maladie	Fin juin	Fin juillet / fin août / fin septembre
FCO-8	27 778 flacons de 252 mL (1 750 014 doses eq bovins)	14 000 flacons de 100 mL (350 000 doses eq bovins)
		22 222 flacons de 252 mL (1 399 986 doses eq bovins)

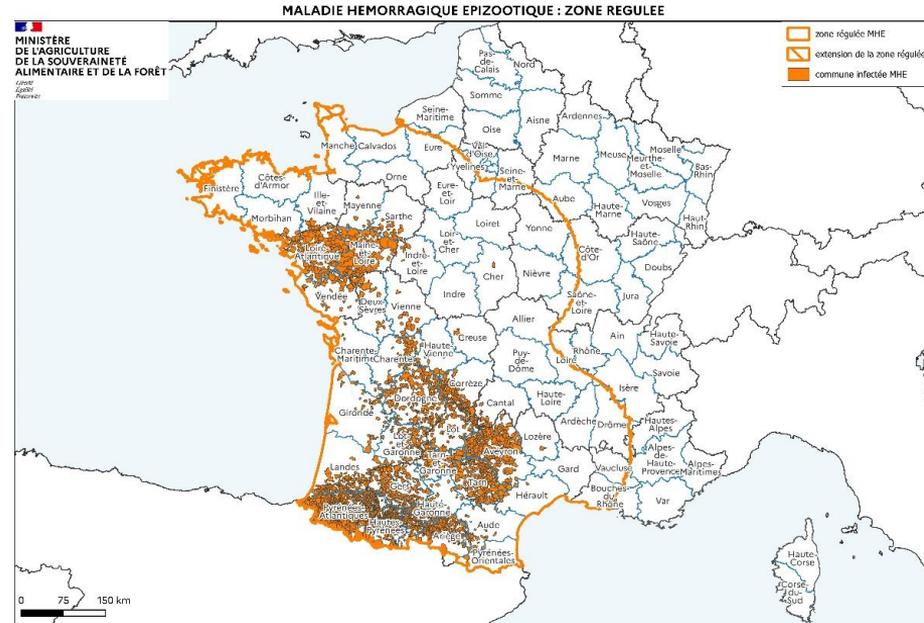
MHE – Mesures réglementaires

AM du 25/10/2023 technique modifié

AM 26/06/2024 financier modifié

MHE, maladie émergente en France en septembre 2023 et dans l'UE depuis 2022

- Mise en place d'une **zone régulée**, 150 km autour des établissements infectés
- **Restrictions aux mouvements hors de la ZR** (soit insecticides 14 jours et PCR, soit vaccin prévenant la virémie), avec des dérogations
- **Prise en charge par l'Etat de la surveillance événementielle** (visite vétérinaire en cas de suspicion sur des signes cliniques et analyses de laboratoire), selon certaines conditions
- Restrictions aux échanges et exports
- Solution vaccinale disponible



Conditions aux échanges UE au départ de la France - MHE

Etat des lieux au 19 juin 2025 sur la base des informations transmises par les EM (Etat membre) à la DGAL

A vérifier systématiquement avant envoi

Pays de destination	Exigences pour la MHE	Pour quelles espèces? (Bovins, ovins, caprins)
Belgique	Vaccination depuis 60 jours avec Hepizovac	Bovins
Espagne (hors Canaries Baléares)	Aucune exigence	Toutes
Grèce	Désinsectisation et PCR négative	Toutes avec échantillonnage possible des ovins
Italie	Désinsectisation et PCR négative OU	Toutes
	vaccination depuis 21 jours avec Hepizovac	Bovins
Luxembourg	Vaccination depuis 60 jours avec Hepizovac	Bovins
Portugal (hors Madère et Acores)	Aucune exigence	Toutes
Pays-Bas	Vaccination depuis au moins 60 jours et au plus 6 mois avec Hepizovac	Bovins
Slovaquie	Vaccination Hepizovac et PCR négative 35 jours après	Bovins

Si exigence de vaccination, administration par un vétérinaire

Conditions aux échanges UE au départ de la France – FCO 3

Etat des lieux au 19 juin 2025 sur la base des informations transmises par les EM à la DGAL

A vérifier systématiquement avant envoi

Pays de destination	Exigences pour le sérotype 3	Pour quelles espèces ? (Bovins, ovins, caprins)
Allemagne	Aucune	Toutes
Autriche	Désinsectisation et PCR négative	Toutes
Belgique	Aucune	Toutes
Bulgarie	Désinsectisation et PCR négative	Toutes
Croatie	Désinsectisation et PCR négative	Toutes
Espagne (hors Canaries Baléares)	Aucune	Toutes
Grèce	Désinsectisation et PCR négative	Toutes
Italie (hors Frioul et Bolzano)	Aucune	Toutes
Luxembourg	Aucune	Toutes
Pays-Bas	Aucune	Toutes
Portugal (hors Madère et Acores)	Vaccination (pas de spécification de vaccin)	Toutes (Bultavo3 et Bluvac3)
République Tchèque	Désinsectisation et PCR négative	Toutes
Slovaquie	vaccination Bultavo 3 et PCR négative 35 jours après	Bovins
Slovénie	Désinsectisation et PCR négative	Toutes

Si exigence de vaccination, administration par un vétérinaire

Conditions aux échanges UE - FCO

Principe d'équivalence pour la FCO

Pas de conditions fixées par l'EM de destination pour les sérotypes du virus de la FCO présents sur son territoire depuis les 2 dernières années et également présents sur le territoire de l'EM de départ

=> Allègement très significatif des conditions aux échanges au départ de France

EM de destination qui acceptent le principe d'équivalence	Sérotypes FCO présents dans ces EM
Allemagne	3
Belgique	3
Croatie	4
Espagne	1 3 4 8
Italie	3 4 8
Luxembourg	3
Pays-Bas	3
Suisse	3 8

Pays de destination	Exigences aux échanges en vigueur
Espagne	Pas de conditions pour les sérotypes présents en France
Italie	Pas de conditions pour les sérotypes présents en France
Belgique	Pas de conditions pour le 3 mais maintien des conditions (vaccination ou PCR+ désinsectisation) pour les autres sérotypes

Conditions aux échanges UE - FCO

Conditions pour l'introduction en France depuis un EM non indemne de FCO

**Jusqu'au 18
juin 2025**

Vaccination obligatoire depuis au moins 10 jours de tous les animaux de plus de 70 jours

**A partir du 18
juin 2025**

- Aucune condition pour les sérotypes 3 et 8
- Pour les autres sérotypes :
 - Pour les plus de **90** jours : Vaccination obligatoire depuis au moins 10 jours
 - Pour les moins de **90** jours : Immunité maternelle OU désinsectisation et PCR -

Reconnaissance du statut indemne de FCO 4 en cours
(sur la base des travaux de l'ANSES et de la plateforme ESA)

Conditions aux échanges UE - FCO

Tableaux sur le site internet MASA

Lien FCO :

<https://agriculture.gouv.fr/la-situation-de-la-fievre-catarrrhale-ovine-fco-en-france>

Lien MHE :

<https://agriculture.gouv.fr/mhe-la-maladie-hemorragique-epizootique>

SOMMAIRE

1. Situation sanitaire
2. État des lieux des autorisations de mise sur le marché des vaccins
3. Mesures de gestion actuelles contre la FCO
4. Stratégie vaccinale 2025

MOUVEMENTS AUTORISÉS AU DÉPART DE FRANCE Conditions spécifiques au sérotype 3 au 28 mars 2025

PAYS	Exigences pour le sérotype 3	Exigences pour les sérotypes 4 et 8
Allemagne	Aucune	Vaccination 4 et 8 + 60j ou désinsectisation et PCR négative
Autriche	Désinsectisation et PCR négative	Vaccination 4 et 8 + 10j ou désinsectisation et PCR négative
Belgique	Aucune	Vaccination 4 et 8 + 10j ou désinsectisation et PCR négative
Bulgarie	Désinsectisation et PCR négative	Vaccination 4 et 8 + 10j ou désinsectisation et PCR négative
Croatie	Désinsectisation et PCR négative	Vaccination 4 et 8 + 10j ou désinsectisation et PCR négative
Espagne (hors Canaries Baléares)	Aucune	Aucune
Grèce	Désinsectisation et PCR négative	Vaccination 4 et 8 + 10j ou désinsectisation et PCR négative
Italie (Hors Frioul et Bolzano)	Aucune	Aucune
Luxembourg	Aucune	Vaccination 4 et 8 + 10j ou désinsectisation et PCR négative
Pays-Bas	Aucune	Vaccination 4 et 8 + 10j ou désinsectisation et PCR négative
Portugal (hors Madère et Açores)	Vaccination (pas de spécification de vaccin)	Vaccination 4 et 8 + 10j
République Tchèque	Désinsectisation et PCR négative	Vaccination 4 et 8 + 60j ou désinsectisation et PCR négative
Slovaquie	Bovins : vaccination Bultavo 3 et PCR négative 35 jours après Ovins : mouvement interdit	Vaccination 4 et 8 + 60j
Slovénie	Désinsectisation et PCR négative	Vaccination 4 et 8 + 60j ou désinsectisation et PCR négative
Suisse	Aucune	Vaccination + 60j contre sérotype 4 ou désinsectisation et PCR négative Aucune exigence pour le sérotype 8

Légende :

Désinsectisation et PCR négative : animaux désinsectisés au moins 14 jours avant le départ et soumis à une analyse PCR effectuée sur des prélèvements réalisés au moins 14 jours après le début de la période de protection contre les vecteurs

Vaccination : sur animaux de plus de 90 jours sauf, Grèce et Belgique, animaux de plus de 70 jours

Conditions aux échanges relatives à la FCO à destination de certains États membres européens (mai 2025)

pdf - 43014 Ko



13 juin 2025 Info +

Fièvre catarrhale ovine (FCO) : situation en France, mesures de gestion et stratégie vaccinale

fièvre catarrhale ovine santé animale

Partager la page

FCO et MHE – Mesures réglementaires

Gouvernance au niveau national

Arbitrages du
cabinet du MASA

Travaux au niveau
européen

COPIL plénier FCO/MHE

- **Rôle** : fixe les orientations ; mandate les GT pour mener les travaux; arbitre les propositions faites par les GT; prépare les propositions à soumettre en CNOPSAV.
- **Participants** : État, OPA, OPV, GDS France, ANSES, SIMV

Comité de pilotage
et groupes de travail

Cellule DGAL

- **Rôle** : suivi de la situation sanitaire et de la campagne de vaccination
- **Livrables** : bilans hebdomadaires ; textes réglementaires ; FAQ.

GT Gestion FCO/MHE

- **Rôle** : adaptation des mesures de gestion au regard de l'évolution de la situation sanitaire
- **Participants** : État, OPA, OPV, GDS France, ANSES

ASSISES

- **Rôle** : élaboration de la stratégie de lutte des maladies vectorielles
- **Participants** : État, OPA, OPV, GDS France, ANSES

SIMV : syndicat de l'industrie du médicament vétérinaire

FCO et MHE – Mesures réglementaires

Gouvernance au niveau régional et départemental

En complément de la gestion et des diffusions d'informations par le niveau national

- Implication des services de l'Etat en associant les OPA, OPV et l'ENVT pour l'information et l'accompagnement des éleveurs et des vétérinaires : réunions, diffusions d'information par mails et sites internet, accompagnement sur sollicitation des éleveurs, études
- Mise en place de cellule de suivi dans certains des départements de la région par le préfet, avec des réunions régulières
- Au niveau régional, implication de l'OVS (FRGDS et GDS) et OVVT (GTV), en concertation avec la DRAAF, pour assurer l'information et l'accompagnement des représentants des éleveurs, des éleveurs et des vétérinaires : visio régionales, diffusion d'information par mail et sites internet

Sources d'informations



<https://agriculture.gouv.fr/>



<https://www.gdsfrance.org/vaccination-fco-et-mhe/>



<https://www.plateforme-esa.fr/fr>



https://www.sngtv.org/4DACTION/ACCES_DIRECT/20588#



Depuis 2023, les cheptels français sont durement touchés par des épidémies successives de FCO et de MHE.

La vaccination constitue l'approche préventive la plus efficace pour protéger nos troupeaux.

Afin d'expliquer l'intérêt de la vaccination dans la prévention vis-à-vis de la FCO et de la MHE, GDS France a collaboré avec la SNGTV pour produire un ensemble de supports destinés à informer et sensibiliser les éleveurs.

Les premiers livrables sont désormais disponibles :

- Une vidéo témoignage d'Hugo, éleveur de bovins allaitants dans les Ardennes ;
- Une vidéo témoignage de Vincent, éleveur d'ovins allaitants dans le Pas-de-Calais ;
- Un flyer informatif : format digital (à consulter ci-dessous), format pour impression, répondant de manière courte et concise aux interrogations les plus fréquentes des éleveurs.

Je vaccine pour protéger mon troupeau

FCO / MHE




Mon voisin a été touché par la FCO et/ou la MHE et il a eu très peu de pertes

La pression d'infection et ses conséquences sont très variables d'un élevage à l'autre. La majorité des élevages affectés par la MHE et/ou la FCO connaissent des troubles d'intensité certes variable, mais qui peuvent avoir des conséquences importantes. La FCO peut ainsi provoquer chez les ovins jusqu'à 50 % d'animaux malades (70 % chez les bovins) et jusqu'à 5 % de mortalité voire 30 % chez les ovins selon les situations. Quant à la MHE, elle s'est traduite lors de son arrivée en France par des mortalités en élevage bovin allant jusqu'à 10 %.

Les épidémies étant récentes et toujours en cours, l'impact dit "subclinique" (problèmes de reproduction, baisse de production laitière...) est en cours d'évaluation mais semble non négligeable.

Mon voisin a vacciné or il a quand même des animaux malades/pertes

Où cela peut arriver. Si le virus circulait déjà dans l'élevage, la maladie peut, en effet, faire des dégâts. C'est pourquoi il est important de protéger son troupeau aussi vite que possible, et avant que la maladie n'arrive.



Le virus a déjà largement diffusé dans le département, plus besoin de vacciner

Même dans les départements déjà touchés, les études menées montrent que le pourcentage d'animaux infectés varie beaucoup selon les élevages et les zones, même au sein des élevages foyers. De nouveaux cas peuvent être observés dans un élevage, après reprise de la circulation virale, même si l'élevage a déjà été touché précédemment. En effet, les animaux non infectés lors du premier passage ne sont pas immunisés.



Encore des frais supplémentaires

La vaccination représente un coût qui peut être important. Cependant, il faut le voir comme un investissement car elle permet de limiter l'impact clinique (animaux malades ou morts, temps passé pour soigner les animaux...) et l'impact subclinique (avortements, infertilité, baisse de production...) qui au final représentent rapidement des coûts bien supérieurs aux vaccins.

Les pertes observées dans les élevages non-vaccinés sont sans commune mesure avec celles rencontrées dans les élevages vaccinés.




Je vaccine pour protéger mon troupeau

FCO / MHE




En 2008, lors du 1er épisode de FCO, j'ai eu des avortements à la suite de la vaccination

Les vaccins utilisés actuellement sont inactivés. Ils engendrent beaucoup moins d'effets secondaires que ceux utilisés par le passé et ils ne provoquent ni avortement ni stérilité contrairement à ce que peuvent faire la FCO et la MHE. Les stress liés à l'intervention ou une petite montée de fièvre peuvent très rarement occasionner des avortements, comme pour n'importe quelle autre intervention.

En revanche, des pertes sont possibles si la maladie arrive entre la première injection de vaccination et la mise en place de l'immunité protectrice (souvent 30 à 45 jours de délai en fonction des vaccins).

L'hiver décimera les moucheron vecteurs

Où pour une très grande partie d'entre eux. Cependant une partie des moucheron arrive à "traverser l'hiver", notamment dans les bâtiments d'élevage où ils peuvent trouver un peu d'humidité et de matière organique pour survivre. Dès que les beaux jours reviennent, la circulation de la maladie va reparti très vite. C'est ce qui s'est passé tant avec la MHE qu'avec la FCO en 2023 et 2024.



Quel schéma vaccinal précis mettre en place ?

Tout d'abord il convient de commander le plus rapidement possible les vaccins pour être sûr de les avoir au moment où vous vaccinerez vos animaux. En effet, bien que les vaccins soient disponibles, s'il y a trop de demandes au même moment, il y aura un délai d'approvisionnement voire une pénurie.

À ce jour, il y a peu d'information sur le délai à respecter entre les différentes vaccinations mais pour le moment il n'y a pas eu de retour particulier de pharmacovigilance liée à une vaccination simultanée de FCO et de MHE. Toutefois la décision d'une vaccination concomitante revient à l'éleveur après avis du vétérinaire.



La recommandation vaccinale est la suivante

En pratique il convient de vacciner avant la mise à l'herbe afin que l'immunité soit maximale pour la période à risque qui va de juin (avril pour la Corse) jusqu'à décembre. Cette recommandation concerne aussi les élevages ayant vacciné en 2024 quelle que soit la date de vaccination. En effet, il convient de booster l'immunité avant la période à risque.

Il est recommandé de contacter votre vétérinaire, qui vous apportera tous les conseils nécessaires.






**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MERCI POUR VOTRE ATTENTION